

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le mercredi 4 du mois de février à 18h30, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de son Maire Monsieur Michel Gros.

Date de la convocation du Conseil : 29 janvier 2009

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16 – **Absents** : 3 - **Représentés** : 3 - **Votants** : 19

Conseillers Municipaux présents : Mesdames et Messieurs

Michel Gros, Marie-Paule Scalisi, Alain Sanglier, Letizia Camier, Gaël Barrial du Breuil, Lionel Brouquier, Jean-Baptiste Hamiti, Suzanne Baudino, Marinette Nano, Luc Verney, Michel Veroux, Lionel Nicolas, Odile Guillerm, Gérard Pompey, Denis Carel, Frédéric Le Mort.

Conseillers Municipaux représentés :

Madame Nathalie Wetter représentée par Madame M.P. Scalisi
Madame Jeannette Lesou représentée par Monsieur Lionel Nicolas
Monsieur Christophe Pedoussaut représenté par Monsieur F. Le Mort.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste Hamiti.

Questions à l'ordre du jour :

- 1) Autorisation de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement
- 2) Attribution d'une indemnité au conseiller délégué aux finances
- 3) Autorisation de signer un contrat de maintenance avec Chauffagiste Service
- 4) Autorisation de signer une convention avec Gambin Immobilier
- 5) Autorisation de signer une convention avec l'Education Nationale
- 6) Autorisation de signer une convention avec la F.O.L. pour le centre de loisirs
- 7) Précision concernant la délibération n°10-15 du conseil municipal du 15 avril 2008 :
montant du droit de préemption
- 8) Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur Giacobbi
- 9) Remplacement d'un adjoint démissionnaire

Information du Conseil Municipal

- 10) Commission communale des impôts directs :
désignation des membres par les services fiscaux

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2008

Objet n°1 : Autorisation de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement

a) Création d'une cantine à l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'envisager la création d'une cantine à l'école maternelle.

Il est proposé l'acquisition d'un Algéco ainsi que l'acquisition de mobilier conformément aux devis suivants :

Algeco	87 945,00
Charlemagne	5 741,21
Total H.T.	95 496,21
T.V.A. 19,6%	18 717,26
Montant T.T.C.	114 213,47

Conformément au Plan de Relance de l'économie, cette opération, dont les travaux seront lancés rapidement pour une mise en service à la rentrée scolaire de septembre 2009, peut être financée par l'Etat, à hauteur de 60 % du montant hors taxes, au titre de la Dotation Globale d'Equipement de 2009.

Le plan de financement prévisionnel s'établi comme suit :

	Financement	
Dotation Globale d'Equipement	60%	57 297,73 €
Subvention du département		25 722,00 €
Autofinancement + T.V.A.		31 193,74 €
Total T.T.C.		114 213,47 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

par 18 voix POUR et une ABSTENTION (Madame Camier),

ADOpte le projet de création d'une cantine à l'école maternelle conformément aux devis énoncés ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

b) Installation d'un système de vidéo protection au parking des Craous

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'envisager la pose d'un système de vidéo protection au parking des Craous.

La Société EuroPro propose le devis suivant :

Total H.T.	28 828,35
T.V.A. 19,6%	5 650,36
Montant T.T.C.	34 478,71

Conformément au Plan de Relance de l'économie, cette opération, dont les travaux seront lancés rapidement pour une mise en service à la rentrée scolaire de septembre 2009, peut être financée par l'Etat, à hauteur de 60 % du montant hors taxes, au titre de la Dotation Globale d'Équipement de 2009.

Le plan de financement prévisionnel s'établi comme suit :

	Financement	
Dotation Globale d'Équipement	60%	17 297,01 €
Autofinancement + T.V.A.		17 181,70 €
Total T.T.C.		34 478,71 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,
par 18 voix POUR et une ABSTENTION (Monsieur Hamiti),
ADOpte le projet d'installation d'un système de vidéo protection au parking des Craous
conformément au devis énoncé ci-dessus,
APPROUVE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de
l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Équipement.*

c) Travaux de renouvellement des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'envisager des travaux de renouvellement des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Georges Clémenceau.

La société des Eaux de Provence propose le devis suivant :

Terrassement	59 100,00
Assainissement	87 100,00
Eau potable	113 843,00
Total H.T.	260 045,00
T.V.A. 19,6%	50 968,82
Montant T.T.C.	311 013,82

Conformément au Plan de Relance de l'économie, cette opération, dont les travaux seront lancés dès l'accord de la subvention, peut être financée par l'Etat, à hauteur de 60 % du montant hors taxes, au titre de la Dotation Globale d'Équipement de 2009.

Le plan de financement prévisionnel s'établi comme suit :

	Financement	
Dotation Globale d'Équipement	60%	156 027,00 €
Autofinancement + T.V.A.		154 986,82 €
Total T.T.C.		311 013,82 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ADOPTÉ le projet de travaux de renouvellement des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Georges Clémenceau, conformément au devis énoncé ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Objet n°2 : Attribution d'une indemnité au conseiller délégué aux finances

Conformément aux articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une indemnité au conseiller délégué aux finances. Cette indemnité est attribuée dans la limite de 16,5 % majoré de 15 % (commune chef lieu de canton) de l'indice 1015, conformément au tableau joint en annexe. Les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits chaque année, au budget de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

par treize voix POUR et

cinq voix CONTRE (Madame Baudino, Messieurs Hamiti, Verney, Veroux, Nicolas)

Monsieur Le Mort, concerné par cette question, ne participe pas au vote

DECIDE de fixer le montant de l'indemnité attribuée au conseiller municipal délégué aux finances, conformément aux propositions ci-dessus, avec effet au 1^{er} janvier 2009,

DIT que les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

Objet n°3 : Autorisation de signer un contrat de maintenance avec Chauffagiste Service

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Chauffage Service propose un contrat de maintenance de la climatisation installée dans différents bâtiments communaux, pour une redevance forfaitaire annuelle de 866,46 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la société Chauffage Service, un contrat de maintenance de la climatisation installée dans différents bâtiments communaux.

DIT que les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

Objet n°4 : Autorisation de signer un contrat d'assistance administrative avec Gambin Immobilier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Gambin Immobilier propose un contrat d'assistance administrative pour la gestion du parc immobilier privé de la commune moyennant une rémunération annuelle de 2 500 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la société Gambin Immobilier, un contrat d'assistance administrative pour la gestion du parc immobilier privé de la commune.

DIT que les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

Objet n°5 : Autorisation de signer une convention avec l'Education Nationale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Education Nationale propose une convention afin de réglementer l'utilisation de la bibliothèque municipale annexée à l'école élémentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec l'Education Nationale, une convention afin de réglementer l'utilisation de la bibliothèque municipale annexée à l'école élémentaire.

Objet n°6 : Autorisation de signer une convention avec la F.O.L. pour l'organisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer, avec la Fédération des Œuvres Laïques, une convention de partenariat pour l'organisation et la gestion du centre de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Fédération des Œuvres Laïques, une convention de partenariat pour l'organisation et la gestion du centre de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires.

Objet n°7 : Délégation du conseil municipal au Maire Délibération n°10-15 du conseil municipal du 15 avril 2008 Précision concernant le montant du droit de préemption

Lors de la séance du 15 avril 2008, le conseil municipal a accordé un certain nombre de délégations au Maire, conformément aux alinéas 1 à 22 de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Locales

Lors du conseil Municipal du 16 octobre 2008, **l'alinéa 15** a été complété par les éléments suivants : "... de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal".

Il convient de préciser le montant maximum de cette autorisation.

Il est proposé 100 000 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification de la délibération du 15 avril 2008 afin d'intégrer les précisions ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DECIDE de modifier la délibération du 15 avril 2008 afin d'intégrer les précisions proposées ci-dessus.

Objet n°8 : Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur Giacobbi

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur Louis Marie Giacobbi propose de céder à la commune, les parcelles cadastrées G85, G362 et G363 situées au lieu-dit Les Craous, pour une superficie totale de 3ha 81a 29ca, pour un montant total de 15 300 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ACCCEPTE d'acheter à Monsieur Louis Marie Giacobbi, les parcelles cadastrées G85, G362 et G363 situées au lieu-dit Les Craous, pour une superficie totale de 3ha 81a 29ca, pour un montant total de 15 300 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Objet n°9 : Remplacement d'un adjoint démissionnaire

Par lettre, en date du 21 janvier 2009, Monsieur le Préfet du Var a accepté, conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission de Monsieur Gaël Barrial Du Breuil en qualité de quatrième Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de pourvoir ce poste devenu vacant.

Il demande s'il y a des candidats.

Se proposent : Monsieur Lionel Brouquier et Madame Suzanne Baudino.

Chacun dispose d'un temps de parole identique pour s'exprimer.

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

***douze bulletins pour Monsieur Lionel Brouquier
six bulletins pour Madame Suzanne Baudino
et un bulletin blanc***

Le Conseil Municipal

à la majorité

DESIGNE Monsieur Lionel Brouquier quatrième Adjoint au Maire.

DECIDE d'attribuer à Monsieur Lionel Brouquier, à compter de ce jour, l'indemnité des adjoints conformément au tableau ci-joint.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Information du Conseil Municipal

Objet n°10 : Commission communale des impôts directs : désignation des membres par les services fiscaux

Le conseil municipal, par délibération en date du 11 décembre 2008, a proposé, au directeur des services fiscaux, une liste de contribuables afin de siéger à la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des commissaires titulaires et suppléants désignés par la direction des services fiscaux du Var.

Il s'agit de :

Commissaires titulaires :

Madame Claudine Vidal-Rousseau, Monsieur Jean Louis Giraud, Madame Michèle Grepin, Monsieur Frédéric Mangeot, Monsieur Marcel Gazo, Madame Aguillon (extérieur).

Commissaires suppléants :

Madame Jeannette Lesou, Madame Isabelle Mangeot, Mademoiselle Sophie Verney, Monsieur Jean-André Viale, Monsieur Michel Zoppi, Monsieur Louis Bernard (extérieur).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE,

JEAN-BAPTISTE HAMITI.

MICHEL GROS